



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFETE DE LA LOZÈRE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Occitanie

Unité Inter Départementale Gard-Lozère
Subdivision de Lozère
1, Avenue Georges Clemenceau
48 000 MENDE

RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE Installations : Environnement Massif Central et Chimirec Massif Central

Réunion du jeudi 3 septembre 2019 à 14 heures

a) Étaient présents :

Collège des administrations :

- M. Thierry OLIVIER, secrétaire général de la préfecture,
- M. Thibault LAURENT et M. Christian VIEILLEDENT respectivement adjoint à au chef de l'UID 30/48 et chef de la subdivision Lozère de l'UID 30/48 – DREAL Occitanie,
- Mme Thérèse FAJARDO, ARS Occitanie(DT 48) ,

Collège des collectivités territoriales :

- M. Michel GERVAIS, commune du Chastel Nouvel,
- M. Laurent SUAOU, président de la communauté de communes « Cœur de Lozère »

Collège des riverains :

-

Collège des exploitants :

- M. Oliver DALLE, gérant d'EMC et de Chimirec,
- M. Philippe MICHELET, directeur administratif et financier d'EMC et de Chimirec,
- M. Eric BESTION, Directeur technique d'EMC et de Chimirec.

Collège des salariés :

- M. Sébastien ALLE ,
- M. Thomas CETTE.

Assistaient aussi à la commission :

- Mme Claire Lafont, responsable « QSE» de EMC,
- M. Frédéric ORLHAC responsable « QSE» de CMC ;

b) **Étaient excusés :**

- le maire de la commune de Badaroux,
- le président de la fédération de la Lozère pour la pêche et la protection de l'environnement,

c) **Étaient absents :**

- le directeur départemental des territoires (collège des administrations),
- le maire de la commune du Born (collège des collectivités territoriales),
- la présidente du conseil départemental (collège des collectivités territoriales),
- le président du collectif Mende Nord – RN 88 (collège des riverains) ,
- le président de l'association l'ALEPE (collège des riverains),

Le secrétaire général remercie toutes les personnes présentes et propose d'examiner les différents points inscrits à l'ordre du jour :

1. Présentation du bilan d'activité 2017/2018 par l'exploitant
2. Projets d'évolution présenté par l'exploitant
3. Bilan d'activité de l'inspection (Inspections périodiques et Inspections inopinées suite à incidents)
4. Espace de discussion

I - Présentation du bilan d'activité 2017/2018 par l'exploitant

A - Site d'EMC

Après avoir rappelé la composition de la commission et fait l'historique des réunions de cette commission mise en place en 2011, M. Michelet procède à sa présentation (diaporama annexé) en fournissant des données sur :

- les principales installations, activités et infrastructures présentes sur le site (en rappelant l'importance des évolutions en termes d'emprise au sol (facteur 10) , infrastructures et de nombre de salariés depuis l'implantation sur la cause d'Auge en 2004 à aujourd'hui),
- le bilan d'activité (chiffre d'affaires, tonnages entrants et sortants, les investissements 2019, le nombre de salariés...),
- le bilan de surveillance des installations et les objectifs 2019/2020,
- le renouvellement des certifications ISO 9001/ISO 14001,
- les inspections DREAL.

Concernant le bilan de surveillance, M. Le Secrétaire général de la préfecture note l'importance du nombre d'accident du travail avec arrêt (11 en 2011, 12 en 2018 et 8 en 2019 (août)) et propose :

- de saisir la DIRRECTE pour qu'elle accompagne l'entreprise à progresser sur la sécurité des salariés ;
- d'intégrer la DIRRECTE dans la commission.

Dans la discussion sont abordés les sujets suivants :

- évolution à la hausse de la quantité des déchets traités sur le site : EMC précise que cette augmentation est d'une part conjoncturelle en lien avec la reprise de l'activité économique, mais aussi associée à l'évolution du site qui propose des capacités de traitement complémentaire dont certaines uniques au niveau national (traitement des cartouches d'encre par exemple),
- gestion des déchets verts pour lesquels EMC a perdu le marché au profit d'un autre prestataire. EMC considère en particulier que les conditions d'attribution de ce marché

n'ont pas été respectées, puisque le prestataire retenu ne disposait pas des autorisations administratives requises pour exercer cette activité (concurrence déloyale). Au titre de la réglementation ICPE, la DREAL apporte la précision que, pour l'activité de broyage, un dossier de régularisation a été déposé au titre du code de l'environnement. Ce dossier est en cours d'instruction,

- Consommation d'eau dans le contexte actuel de sécheresse qui conduit à être particulièrement vigilant sur la protection de la ressource et les économies d'eau mises en œuvre. EMC indique les mesures prises pour limiter les consommations sur le site : diversification des approvisionnements (récupération des eaux de toiture et réseau public en appoint), présentation des mesures de gestion et d'économie des eaux de process (fortement recyclées avec 40 à 50 m³/mois de rejet dans réseau d'assainissement collectif)
- Les débouchés du CSR qui ont été conjoncturellement saturés fin 2018 et début 2019 entraînant une tension importante sur la production en amont au niveau du site. La reprise progressive du marché des cimentiers (Calcia à Beaucaire notamment) est importante pour envisager une pérennité et une croissance de cette activité fortement dépendante de la demande. Le bon fonctionnement de cette filière est également important pour réduire les quantités enfouies en ISDND et ainsi atteindre les objectifs de décroissance fixés par la LTECV. A ce titre, et de manière plus structurelle avec l'appui de l'ADEME, une étude de filière pour les exutoires de CSR serait opportune ;
- le risque lié au stockage des cartons, qui n'a pas actuellement d'exutoire à cause du contexte mondial (fermeture du marché asiatique) : le surstockage accroît le risque d'incendie et de solutions doivent être trouvées rapidement. La problématique, de portée nationale, a été remontée au ministère à la fois par la DREAL et par la fédération professionnelle (FEDEREC).

B - Site de CMC

M. Bestion procède à sa présentation (diaporama annexé) en fournissant des données sur :

- les principales caractéristiques des installations, activités et infrastructures présentes sur le site (en présentant les derniers aménagements in situ),
- le bilan d'activité (chiffre d'affaires, tonnages entrants et sortants, les investissements 2019, le nombre de salariés...),
- le bilan de surveillance des installations et les objectifs 2019/2020,
- les perceptions d'évolution,

2- Projets d'évolution présentés par l'exploitant

Concernant le site d'EMC, l'exploitant confirme son intention, après avoir obtenu la maîtrise foncière et les autorisations ad hoc ICPE, de mettre en place un centre de stockage de déchets inertes, installation actuelle absente sur le bassin de vie Mendois.

Ensuite il est aussi évoqué l'intention de mettre en place une 3^{ème} ligne de fabrication de CSR, dont la capacité de production sera équivalente aux deux existantes.

Pour CMC, M. Bestion informe la commission de l'autorisation en cours d'instruction d'un établissement dans le département du Puy de Dôme.

3 - Bilan d'activité de l'inspection (inspections périodiques et inspections inopinées suite à incidents

Le diaporama de la présentation faite par la DREAL est annexé au présent relevé de décision. Cette présentation :

- rappelle les principes « généraux » de suivi d'un établissement par l'inspection ;
- décline les inspections réalisées sur les deux sites dans le cadre des inspections programmées mais aussi celles dites « réactives » réalisées suites à des plaintes, des pollutions ou bien des incidents déclarés et les actions administratives qui ont suivi, ainsi que les réponses apportées par l'exploitant.

Dans les échanges qui suivent cette présentation, M. le Secrétaire général de la préfecture soulève des points relatifs :

- à la sûreté des 2 sites et recommande à l'exploitant de maintenir un contact régulier avec le référent sûreté de la police Nationale, notamment sur la thématique de la détection intrusion et la réglementation afférente ;
- au risque incendie, avec l'importance que le SDIS connaisse les lieux et ses dangers (en termes de produits stockés ex : piles au lithium) par des visites, des exercices et des échanges. Considérant le caractère sensible et stratégique des installations exploitées par EMC et Chimirec, Monsieur le secrétaire général va se rapprocher du commandement du SDIS 48 pour que ces échanges puissent rapidement se mettre en place. Il va aussi proposer à Mme la préfète de retenir ce site dans le cadre d'un exercice de type ORSEC dans l'optique de la planification 2020.

Fin de la commission à 17 h 15

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général


Thierry OLIVIER